

# CONSULTER SES COURRIELS SUR TÉLÉPAC

## 1<sup>ère</sup> ÉTAPE

Se rendre à l'adresse : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Vous arrivez sur la page d'accueil de Télépac.

## 2<sup>ème</sup> ÉTAPE

Connectez-vous comme vous le faites habituellement avec votre numéro pacage et votre mot de passe (1) et cliquez sur Connexion (2).

## 3<sup>ème</sup> ÉTAPE

Vous arrivez directement dans l'accueil de votre compte Télépac, puis cliquez sur la campagne de votre choix (3).

Une nouvelle fenêtre s'ouvre et vous choisissez le courrier que vous souhaitez lire en cliquant dessus... (4).

Les courriers de la DDTM sont disponibles au fur et à mesure de leur édition.



Pour pouvoir recevoir les courriers envoyés par la DDTM dans son compte Télépac il faut y être abonné.

Se rendre dans le sous onglet "Abonnements courriels Télépac" (1) puis cocher la case "Je souhaite recevoir .. (2)". Vous finissez par Enregistrer (3).

